

RAPPORT LOCAL

GUADELOUPE



Accompagner
les employeurs publics
dans leur politique handicap



Fonds pour l'insertion
des personnes handicapées
dans la Fonction publique



GUADELOUPE

- ▶ Le mot de la DTH
- ▶ Ça s'est passé en Guadeloupe
- ▶ Chiffres-clés
- ▶ Annexes

LE MOT DE LA DTH



Nadine Montbrun
directrice territoriale
au handicap du FIPHFP

Quelles sont les spécificités de votre région ?

La Guadeloupe est marquée par son insularité, l'éloignement géographique de la Métropole et les déplacements inter-îles par voie aérienne.

L'offre d'intervention du FIPHFP, les outils et ressources développés en Guadeloupe ont permis de concrétiser plusieurs partenariats avec des employeurs publics.

Les actions du Handipacte, retiennent l'adhésion de tous et les thèmes proposés aussi bien par le FIPHFP que par les employeurs démontrent notre engagement du « Agir et Contribuer Ensemble ».

Quelles attentes avez-vous perçues de la part des employeurs publics cette année ?

La matinée dédiée aux Référents, Responsables RH qui s'est tenue au mois d'octobre 2023 a été particulièrement appréciée, véritable lieu d'échanges et de partage des bonnes pratiques.

Quels sont les événements et projets qui vous ont le plus marquée dans le cadre de l'action du FIPHFP cette année ?

Le salon de l'emploi tenu en septembre a réuni tous les acteurs, partenaires du handicap et a rencontré un franc succès, signe de la volonté conjointe de poursuivre les démarches inclusives des personnes en situation de handicap.



ÇA S'EST PASSÉ EN GUADELOUPE

COMMENT SENSIBILISER LES AGENTS À L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ?

Le FIPHFP a organisé le jeudi 9 février 2023, via son Handi-Pacte territorial en Antilles et Guyane, un webinaire intitulé « Comment préparer les agents à l'inclusion des personnes en situation de handicap ? » qui a réuni 70 employeurs publics.

La sensibilisation des agents est l'une des actions structurantes d'une politique handicap. Cette sensibilisation vise à intégrer dans la culture du collectif de travail le réflexe de l'inclusion des personnes en situation de handicap et la nécessité de mettre en œuvre des solutions de compensation. Ce réflexe de l'inclusion facilite l'intégration et le maintien dans l'emploi.

Ce webinaire a permis de parcourir les différents outils déjà utilisés par les employeurs publics, et de bénéficier de leurs retours d'expériences très positifs.

Les actions de communication peuvent être distinguées selon trois types d'actions :

Les actions d'information pour favoriser la compréhension et toucher un maximum de personnes

- Flyers
- Mailings prêts à l'emploi
- Affiches
- Vidéos, tutoriels
- Les quizz

Les actions participatives pour engager un groupe d'agents dans une action de sensibilisation

- Les ateliers de sensibilisation au handicap
- Les scénettes théâtrales
- Les jeux
- Les escape games

Les actions impliquantes pour engager un nombre restreint d'agents dans un projet opérationnel

- Les groupes de travail (comment améliorer l'accueil des personnes en situation de handicap)
- Accueillir une personne dans le cadre du Duoday, d'un stage ou d'un contrat d'apprentissage
- Réaliser des témoignages
- Former les encadrants, le personnel RH, les maîtres d'apprentissage...

Les témoignages des employeurs publics engagés dans une politique handicap ont bien montré l'importance d'utiliser ces trois types d'actions de communication. Pour toutes ces actions, le FIPHFP accompagne les employeurs publics. En effet, le FIPHFP met à leur disposition des supports prêts à l'emploi et personnalisables et finance les actions de sensibilisation.



UN WEBINAIRE CONSACRÉ À LA PLATEFORME DE PRÊT DE MATÉRIELS ET À LA NOUVELLE ÉTUDE ERGONOMIQUE

« Comment accélérer l'aménagement de vos postes de travail avec la plateforme de prêt de matériels ? ». « Comment utiliser la nouvelle étude ergonomique pour trouver les solutions de compensation de vos situations les plus complexes ? ». Tels ont été les points abordés par le FIPHFP, mardi 4 avril 2023, avec plus de 70 employeurs et partenaires, en présence de Nadine Montbrun, directrice territoriale handicap du FIPHFP en Antilles-Guyane.

La nouvelle étude ergonomique : une solution pour trouver des solutions de compensations aux situations complexes

Sandra Sablon, du cabinet Ingido Ergonomie a présenté la nouvelle étude ergonomique telle qu'elle est mise en œuvre en Guadeloupe. Cette prestation « étude ergonomique », mise à disposition des employeurs publics par le FIPHFP, vise le traitement des situations les plus complexes. La complexité est appréciée au regard de la situation de la personne et de son environnement de travail. L'étude ergonomique appréhende le poste de travail et les différentes situations rencontrées par l'agent au cours de sa journée de travail : lors de ses déplacements, lors des réunions, lors des repas, pour les actes de la vie quotidienne... Elle prend en compte les différents besoins de la personnes (ex : limitations physiques et troubles cognitifs liés au traitement médical). Cette prestation est conduite en impliquant les parties prenantes (encadrant, médecin du travail, référent handicap et l'agent). La réalisation de l'étude peut nécessiter jusqu'à 6 mois. À l'issue, les l'employeurs disposent des différentes solutions concrètes, adaptées et chiffrées à mettre en œuvre.

Zoom sur la plateforme de prêt de matériels

Monsieur Moreze et Madame Mauricrace d'Epatech (Martinique) ont présenté le fonctionnement de la plateforme de prêt de matériels mise à disposition des employeurs publics par le FIPHFP. Les Antilles-Guyane sont pourvues d'une plateforme de prêt. Le déploiement sur l'ensemble du territoire des plateformes de prêt de matériels national devrait s'étaler jusqu'à fin 2024.

Cette plateforme permet aux employeurs :

- De confirmer ou d'affiner le choix d'un matériel de compensation du handicap avant d'en faire l'acquisition grâce à un « show-room » permettant à l'agent d'essayer le matériel.
- D'apporter une solution de compensation du handicap à l'agent très rapidement (une semaine en attendant la livraison du matériel commandé par l'employeur (la durée du prêt est de 3 mois).).
- De former l'agent à l'utilisation du matériel. Attention, un siège ergonomique mal réglé ne sera pas efficace !

Patrice Petit, référent handicap de la Préfecture de Martinique a pu confirmer l'intérêt pour un employeur public de faire appel à ce service permettant aux employeurs publics la mise en œuvre de solutions de compensation qualitative avec réactivité.



RENCONTRE ANNUELLE DU FIPHFP 2023 EN GUADELOUPE : LES EMPLOYEURS PUBLICS S'ORGANISENT POUR UN TRAITEMENT PRÉCOCE DES SITUATIONS DE MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Le mardi 10 octobre 2023, le FIPHFP a organisé sa rencontre annuelle aux Abymes avec la participation d'environ 50 référents handicap et partenaires autour de Nadine Montbrun, directrice territoriale handicap du FIPHFP en Antilles-Guyane.

Le traitement précoce des situations de maintien dans l'emploi

L'objectif principal de la rencontre était d'examiner comment identifier de manière précoce les agents en difficulté sur leur poste de travail et de quelle manière traiter ces situations. Ces travaux ont permis d'identifier les signaux d'alertes, les acteurs susceptibles de les observer et les actions à mener pour que ces acteurs aient les bons réflexes pour que les agents concernés puissent bénéficier d'un accompagnement adapté. Ce dernier a pour objectif d'identifier les besoins de compensation ainsi que les solutions de compensation.

Une organisation permettant de traiter les situations de handicap précocement est optimale dans le sens où elle réduit l'impact des problèmes de santé des agents sur le fonctionnement de la structure et qu'elle a un effet positif sur la santé des agents.

La mise en place d'un traitement précoce des situations est relativement simple. Il faut mettre en place :

- Une sensibilisation des agents au handicap au travail et au maintien dans l'emploi. Le FIPHFP propose de nombreux supports personnalisables prêts à l'emploi,

- Une formation des encadrants sur la compensation du handicap, sur les signaux d'alerte, et sur la méthode d'entretien PICTO,
- Mettre en place une instance de suivi et de coordination pour le traitement des situations,
- Utiliser les services externes tels que Cap Emploi, les prestations d'appuis spécifiques, le Dispositif Emploi Accompagné, ou encore Inclu'Pro.

Partage d'expériences du CHU de Guadeloupe

Mme Robin, référente de la politique handicap du CHU de Guadeloupe, a apporté son témoignage sur le déploiement de la politique handicap au sein du centre hospitalier. Le CHU a commencé par mettre en place une instance de traitement des situations, informer et sensibiliser le personnel de l'établissement. Mme Robin observe que la compensation du handicap est aujourd'hui ancrée dans la culture de l'établissement. Les situations « curatives » ont été identifiées et traitées. Le CHU commence à gérer des situations précocement, notamment durant le congé maladie. Le déploiement d'une politique handicap se réalise marche par marche, mais jamais on ne revient en arrière... car réduire l'impact de la santé des agents sur le fonctionnement tout en prenant soin de leur santé est vertueux et produit des résultats importants.



CHIFFRES CLÉS

Source : Recueil statistique et base DOETH 2023 - Situation au 31/12/2022 (hors employeurs nationaux)
Employeurs assujettis avec ou sans contribution - hors employeurs ayant fait l'objet d'une contribution forfaitaire

3,32 %
TAUX D'EMPLOI DIRECT

3,29 %
dans la fonction publique D'ÉTAT

4,11 %
dans la fonction publique HOSPITALIÈRE

3,00 %
dans la fonction publique TERRITORIALE

700
bénéficiaires de l'obligation d'emploi recensés en 2023

63
dans la fonction publique D'ÉTAT

231
dans la fonction publique HOSPITALIÈRE

406
dans la fonction publique TERRITORIALE

196
RECRUTEMENTS

79
MAINTIENS

26
dans la fonction publique D'ÉTAT

5
dans la fonction publique D'ÉTAT

51
dans la fonction publique HOSPITALIÈRE

19
dans la fonction publique HOSPITALIÈRE

119
dans la fonction publique TERRITORIALE

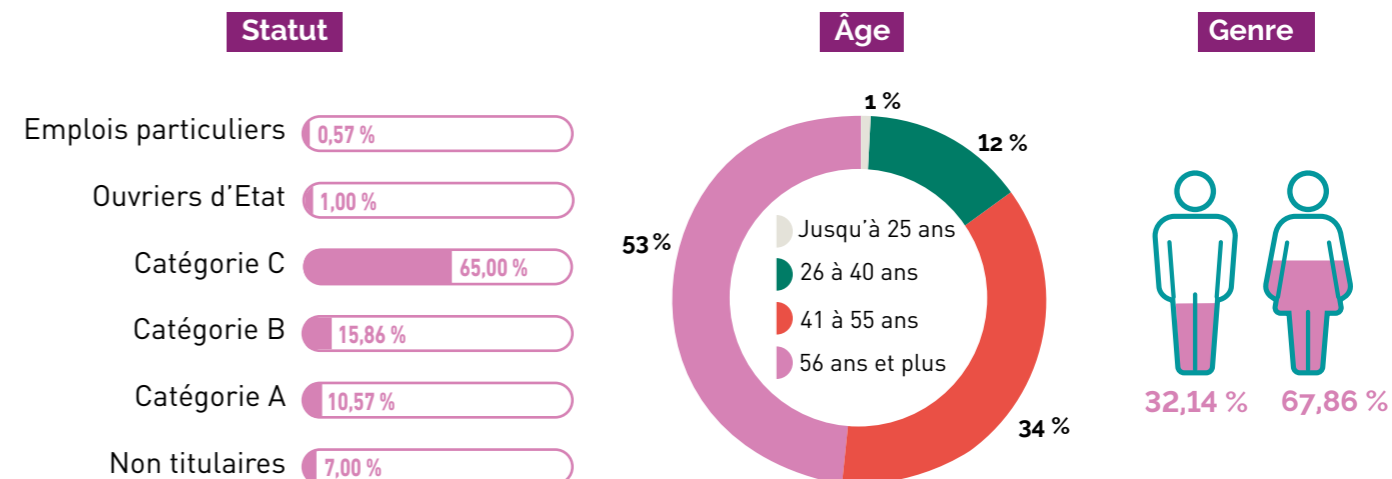
55
dans la fonction publique TERRITORIALE

273 707 €
D'INTERVENTIONS DIRECTES FINANÇÉES EN 2023

269 179 €
financés au travers des conventions employeurs

4 528 €
financés via la plateforme des aides

LES BOE EN 2023



DÉTAIL DES EFFECTIFS

	Effectifs				BOE				TED			
	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL	FPE	FPH	FPT	TOTAL
GUADELOUPE	1 916	5 621	13 550	21 087	63	231	406	700	3,29%	4,11%	3,00%	3,32%

LES CONTRIBUTIONS ÉMISES EN 2023

3 239 634.21 €
DE CONTRIBUTIONS ÉMISES, DONT :

Déclarations	Contributions forfaitaires
2 449 236.21 €	790 398.00 €
310 474.35 € dans la fonction publique D'ÉTAT	
343 185.62 € dans la fonction publique HOSPITALIÈRE	116 235.00 € dans la fonction publique HOSPITALIÈRE
1 795 576.24 € dans la fonction publique TERRITORIALE	674 163.00 € dans la fonction publique TERRITORIALE

ANNEXES

LE COMITÉ LOCAL

FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Le Préfet de région
ou son représentant (Président)

Titulaires

Béatrice MOBETIE
Danielle COPOL

Suppléants

Jérôme NICOT
Nadine FRANCOIS
Yannick AUGUSTE

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Titulaires

Evelyne VACHER CHERAL
Martine POTOR DIDIER
Jean-Marie PILLI

Suppléants

Sabrina FELER
Fred GOUBIN
Sylvie DAGONIA

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

Titulaires

André ATALLAH
Elie REGENT

Suppléants

Patrick PORTECOP
Youri BANGOU

ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES AU PLAN NATIONAL

Titulaires

Salomé TOUATI
Christian AGAPE
Georges GUILLOU
Anna RAMASSAMY
Jean-Luc AMIENS

Suppléants

Jean-Claude BIRON
Jean-Jacques HOUBLON
Joëlle MONGIS
Sylviane LOLLIA
Philibert GUIMS

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES REGROUPEANT DES PERSONNES HANDICAPÉES

Titulaires

Hyppomène GRANDISSON
Ilarique SILEBER
Fabrice NORTIA
Frantz BKIKY

Suppléants

Solange LEBLANC
Carole CECILIA
Sully RICARD
Myriam ELSO
Joseph BLOMBO

PERSONNALITÉS COMPÉTENTES DANS LE DOMAINE DU HANDICAP

Caroline TARRER CAZENEUVE

Marie CUSTOS

Maryse ALBERI SROSSE

PERSONNE HABILITÉE

DGFIP

GLOSSAIRE

Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées

ANFH : Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier

ARS : Agence régionale de santé

BOE : Bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Cap emploi : Organismes de placement spécialisés (OPS) exerçant une mission de service public, en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

CCAS : Centre communal d'action sociale

CD : Conseil départemental

CDG : Centre de gestion de la Fonction publique

CEP : Conseiller en évolution professionnelle

CHEOPS : Conseil national handicap & emploi des organismes de placement spécialisés

CHRU : Centre hospitalier régional universitaire

CMC : Conseiller en mobilité carrière

CNAV : Caisse nationale d'assurance vieillesse

CNFPT : Centre national de la Fonction publique territoriale

CNSA : Caisse nationale pour la solidarité et l'autonomie

COG : Convention d'objectifs et de gestion

CPF : Compte personnel de formation

CREFOP : Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle

CRP : Centre de réadaptation professionnelle

DEA : Dispositif emploi accompagné

DGAFP : Direction régionale de l'administration et de la Fonction publique

DGCL : Direction générale des collectivités locales

DGEFP : Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle

DGER : Direction générale de l'enseignement et de la recherche

DGOS : Direction générale de l'offre de soins

DGSIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

DINUM : Direction interministérielle du numérique de l'État

DOETH : Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés

DTH : Directeur/trice territorial/e au handicap

DuoDay : Journée nationale pendant laquelle un

employeur public, privé ou une association accueille une personne en situation de handicap, qui forme un duo avec un professionnel volontaire pour découvrir son quotidien

EA : Entreprise adaptée

EHESP : École des hautes études en santé publique

ENT : Environnement numérique de travail

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

ESMS : Établissement ou service social ou médico-social

ESPO : Établissement de services de pré-orientation

ESRP : Établissement et services de réadaptation professionnelle

FALC : Facile à lire et à comprendre

FFH : Fédération française handisport

FIPHFP : Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction publique

FPE : Fonction publique d'État

FPH : Fonction publique hospitalière

FPT : Fonction publique territoriale

Handi-Pacte : Dispositif du FIPHFP et outil régional d'appui, d'animation et de développement de partenariats destiné à accompagner les employeurs publics dans leurs démarches d'insertion et de maintien des agents en situation de handicap

INJS : Institut national des jeunes sourds

INRAE : Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement

LADAPT : L'association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées

LSF : Langue des signes française

MDPH : Maison départementale des personnes handicapées

OPCO : Opérateur de compétences

PCH : Prestation de compensation du handicap

PEC : Parcours emploi compétences

PFRH : Plate-forme régionale d'appui interministériel à la Gestion des ressources humaines

PMSMP : Période de mise en situation en milieu professionnel

PPR : Période de préparation au reclassement

PRITH : Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

PRST : Plan régional de santé au travail

PSOP : Prestation spécifique d'orientation professionnelle

RGAA : Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité

RQTH : Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

SEEPH : Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées

SPE : Service public pour l'emploi

TH : Travailleur handicapé

TMS : Troubles musculosquelettiques

TSA : Troubles du spectre de l'autisme

NOTES

Retrouvez plus d'informations sur
www.fiphfp.fr

**Fonds pour l'insertion des personnes
handicapées dans la Fonction publique**

12 avenue Pierre Mendès France
75914 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 58 50 99 33
e-mail : eplateforme.fiphfp@caissedesdepots.fr

